

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe UNAF

En traitant du sujet des certificats de qualification professionnelle, l'avis a le mérite de leur donner de la visibilité. L'enjeu est important car le texte pointe : « *leur faible notoriété* », « *quasi inconnu des salarié.e.s* », « *méconnu des employeur.euse.s et des acteur.trice.s de l'orientation professionnelle* ». Il est essentiel que l'avis soit l'amorce d'un nouvel élan pour leur développement et l'amélioration de leur gestion.

Compte tenu de la compétition internationale, les certificats de qualification constituent un outil pour l'adaptation aux métiers. Ils répondent à l'aspiration des Français au développement et à la reconnaissance professionnels dans un environnement de sous-emploi, qui touche de trop nombreuses familles.

Cet avis est arrivé à décrire tout à la fois les enjeux de la qualification, l'histoire des CQP, les diverses réalités qu'ils recouvrent dans les branches professionnelles et l'hétérogénéité des stratégies, des processus d'élaboration, d'animation et de suivi.

Le groupe de l'UNAF souscrit aux recommandations de l'avis, qui visent à davantage mobiliser, organiser et développer les CQP en France. Il souhaite tout particulièrement insister sur certaines d'entre-elles :

- le renforcement des dynamiques et outils d'évaluation. Pour les CQP comme dans beaucoup d'autres domaines, toute décision doit s'appuyer sur un pilotage, une évaluation détaillée, actualisée des dynamiques et des effets ;
- une promotion active des CQP auprès des salarié.e.s comme des entreprises avec de nouveaux outils de communication ;
- la nécessaire redéfinition du statut, du rôle et des missions de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), organisme tout à fait central dans le dispositif des CQP par lequel passent toutes les branches professionnelles ;
- l'égalité d'accès aux CQP pour les femmes et les hommes, et tout particulièrement pour les salarié.e.s à temps partiel ;
- la meilleure prise en compte de la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE), notamment pour les mères et les pères de famille en reprise d'activités et pour les jeunes. La VAE mériterait d'ailleurs que l'on s'y intéresse plus largement tant les parcours de vie se diversifient ;

- un accompagnement par l'État des démarches des branches professionnelles en matière de création de CQP.

Les CQP permettent aux entreprises de répondre aux attentes de leurs salarié.e.s, en termes de qualification et d'adaptation à leur métier. Ils sont aussi un plus pour les salarié.e.s eux-mêmes dans leur développement professionnel et leur employabilité. Le groupe de l'UNAF souhaite que cet avis soit un catalyseur pour donner une impulsion nouvelle auprès des différents acteurs concernés.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.